

**VILLE DE NEUCHÂTEL**  
**CONSEIL GÉNÉRAL**  
**2<sup>e</sup> SEANCE**

**39<sup>e</sup> période administrative 2024-2028**

**Année 2024-2025**

---

**Lundi 02 septembre 2024, à 19h30**  
**Hôtel de Ville, Salle du Conseil général**

Présidence de M. Pierre-Yves Jeannin (PVL), président.

Sont présents 38 membres du Conseil général, y compris le président : Mmes et MM. Jules Aubert (PLR), Zoé Bachmann (VPS/solidaritéS), Kim Biloni (SOC), Nolan Bongiovanni (UDC), Anne Bourquard Froidevaux (SOC), Romain Brunner (VPS/Les Vert-e-s), Marc-André Bugnon (UDC), Laurence Castillon (VPS/Les Vert-e-s), Aline Chapuis (VPS/Les Vert-e-s), Jari Correvoon (PLR), Cindy Da Costa Tavares (SOC), Marie-Line Egger (SOC), Zully Faralli (SOC), Nicole Galland (VPS/Les Vert-e-s), Camille Gonseth (PLR), Sylvie Hofer-Carbonnier (PVL), Manuela Honegger Heller (SOC), Ariane Huguenin (SOC), Gabriel Jeanneret (SOC), Pierre-Yves Jeannin (PVL), Philippe Loup (SOC), Mila Meury (VPS/solidaritéS), Loïc Muhlemann (SOC), Marine Mühlethaler (PLR), Valérie Nys (VPS/Les Vert-e-s), Béatrice Nys (VPS/Les Vert-e-s), Dimitri Paratte (VPS/solidaritéS), Sarah Pearson Perret (PVL), Thomas Perret (VPS/POP), Flavio Principi (VPS/Les Vert-e-s), Alain Rapin (PLR), Marc Rémy (PLR), Marc-Olivier Sauvain (PLR), Christophe Schwarb (PLR), Bastien Tenky (UDC), Raphaèle Tschoumy (PLR), Marie-Jeanne Tschudi (SOC), Benoît Zumsteg (PLR).

Sont présent-e-s 3 suppléant-e-s du Conseil général : M. Selim Gatti (SOC), Mme Olga Rak (PVL), Mme Mélanie Neuhaus (VPS/Les Vert-e-s).

Sont excusés 3 membres du Conseil général: Mme Pauline Schneider (SOC), M. Aël Kistler (PVL), M. Nicolas de Pury (VPS/Les Vert-e-s).

Le Conseil communal est représenté par Mme Violaine Blétry-de Montmollin (PLR), présidente, Mme Nicole Baur (Les Vert-e-s), vice-présidente, M. Jonathan Gretillat (SOC), Mme Julie Courcier Delafontaine (SOC), Mme Johanna Lott Fischer (Les Vert-e-s).

## **PROCÈS-VERBAL**

Le procès-verbal de la 1<sup>re</sup> séance, du lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024, disponible sur le site internet de la Ville, est adopté, sous réserve des amendements à remettre à la Chancellerie d'ici à la prochaine séance.

## **LECTURE DE PIÈCES**

A ce chapitre, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin** mentionne :

1. Envoi du rapport de gestion 2023 des Transports Publics Neuchâtelois (TransN SA).
2. Invitation à la Fête nationale à Neuchâtel.
3. Invitation de l'ACN à la formation mise en place pour les exécutifs et législatifs communaux.
4. Nomination de Mme Manuela Honegger Heller (SOC) en qualité de membre de la Commission thématique PAL en remplacement de M. Gabriel Jeanneret (art. 125 RG).
5. Nomination de M. Gabriel Jeanneret (SOC) en qualité de membre de la Commission du développement territorial, infrastructures et bâtiments en remplacement de Mme Manuela Honegger Heller (art. 125 RG).

## **Communiqués de presse**

- Du Conseil communal intitulé « Les autorités communales constituées ont siégé pour la première fois lundi 1<sup>er</sup> juillet ».
- Du Conseil communal intitulé « Un site industriel à Serrières dévolu au développement du parc d'innovation neuchâtelois ».
- Du Jardin botanique intitulé « Le continuum du vivant ».
- Du Conseil communal intitulé « Sur nos monts et sur le lac, on prépare la fête du drapeau rouge à croix blanche ».
- Du Conseil communal intitulé « Les villes éteignent l'éclairage pour admirer la pluie d'étoiles filantes ».
- Du Conseil communal intitulé « A la nuit des Perséides, ce lundi 12 août, venez observer les étoiles et les animaux nocturnes ! »
- Du Service de la communication intitulé « Cours gratuit de mobilité pour les seniors à Corcelles ».

## Séance du Conseil général – Lundi 2 septembre 2024

- Du Service de la cohésion sociale intitulé « ‘Vieillir en tant qu'étranger-ère’ : une expo photo itinérante à voir à La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel ».
- Du Service des sports intitulé « Un nombre record de cours pour la saison d'automne de Midi Tonus à Neuchâtel ».
- Du Service des sports intitulé « Plus de 50 activités gratuites pour le 24<sup>e</sup> Festival des sports, les 24 et 25 août sur les Jeunes-Rives ».
- Du Service de la cohésion sociale intitulé « Un Prix de la citoyenneté pour mettre en lumière des initiatives exemplaires ».
- Du Dicastère de la famille, formation, santé et sports intitulé « La rentrée, ça se fête à Peseux ! »
- Du Conseil communal intitulé « Budget d'innovation collaborative : c'est l'heure de choisir le ou les meilleures projets ! »

## **ORDRE DU JOUR**

### **A. Rapport**

- 24-008 Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général en réponse à la motion no 348 « Mise à disposition d'une ou plusieurs halles de gymnastique pour les enfants et leurs parents les dimanches matin »

### **B. Autres objets**

- 24-601 Interpellation du groupe PLR intitulée « Hâte-toi lentement – Stop au dogmatisme du 30 km/h ! »
- 24-602 Interpellation du groupe socialiste intitulée « Rénover plutôt que démolir et reconstruire l'immeuble du Faubourg du Lac 27 »
- 24-603 Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « Coopérer pour durer ! »

### **Pour mémoire**

- 19-406 Proposition du groupe socialiste intitulée « Projet d'arrêté visant à préserver, aménager et développer les parcs et espaces publics dans les quartiers de la Ville de Neuchâtel »

*Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>re</sup> fois lors de la séance du 11 novembre 2019. Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général du 20 janvier 2020, puis à la Commission DDMIE, selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, confirmée le 9 mars 2021.*

*D'entente avec l'auteur de la proposition et conformément au rapport 22-009, cette proposition sera traitée dans le cadre de la révision du PAL.*

- 22-401 Proposition du groupe vert'libéral intitulée « Arrêté concernant les places d'amarrage dans les ports de la Commune de Neuchâtel »

*Déposée le 29 novembre 2022 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>re</sup> fois lors de la séance du 12 décembre 2022. Renvoi à la Commission du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité et des ressources humaines pour étude, selon décision du Conseil général du 12 décembre 2022.*

Séance du Conseil général – Lundi 2 septembre 2024

22-501 Postulat du groupe VertsPopSol intitulé « Quartiers durables »

*Déposé et développé le 27 juin 2022 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1<sup>re</sup> fois lors de la séance du 5 septembre 2022.*

*Renvoi à la Commission thématique « PAL » pour étude, selon décision du Conseil général du 6 février 2023.*

Neuchâtel, les 14 et 26 août 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin

Daniel Veuve

## Propos présidentiels

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, déclare :

- J'espère que vous avez passé un bon été, et que vous êtes au taquet pour la gestion de notre commune au cours de l'année qui débute.

Pour le bon fonctionnement de nos réunions, je vous rappelle de m'envoyer les annonces d'absences et de suppléances avec copie à la Chancellerie. En effet, deux paires d'yeux valent mieux qu'une, surtout les miens.

Avant d'attaquer l'ordre du jour, j'ai quelques points à porter à votre connaissance. Pour commencer, j'ai le pénible devoir d'annoncer le décès d'un ancien membre du Conseil communal de la Ville, M. Jean-Pierre Authier. Il a occupé cette fonction entre 1981 et 1996 et présidé le Conseil communal à trois reprises. Je vous prie de vous lever et d'observer une minute de silence en son honneur.

*[Ndlr : l'assemblée se lève et respecte un moment de silence]*

Au sujet de l'**interpellation n° 24-603**, déposée par M. Paratte, le groupe PLR m'a interrogé, en tant que président, sur la recevabilité de cette interpellation. Comme le règlement le stipule, j'ai consulté le Bureau qui a considéré, à sa majorité, que cet objet était recevable. Il sera donc traité conformément au règlement.

Concernant la lecture de pièces, je rappelle brièvement à tout le monde – surtout aux nouveaux élus – la formation proposée par l'ACN aux élus communaux. Le délai d'inscription échoit ce vendredi.

Autre information : veuillez prendre note que les entretiens DuPeyrou auront lieu le samedi 30 novembre, dès 10h. Les présidents des sections des partis et les chefs de groupe y sont invités. Le Conseil communal compte sur la présence d'une délégation de chaque parti politique, avec trois personnes au maximum, dont devraient faire partie le chef de groupe et le président du parti. Un courrier plus précis vous sera adressé prochainement.

Enfin, je suis nouveau à ce poste, et pas fort pour associer les noms et prénoms à tous ces jolis visages que j'ai devant moi. J'ai bien une feuille de triche, mais il arrive que les gens me tendent des pièges, par exemple en changeant de coupe de cheveux... Aussi, au cas où je devais me tromper, je vous remercie de dire – à haute et intelligible voix – vos nom et prénom au début de votre intervention. C'est en effet important pour le public qui assiste aux séances et pour les procès-verbaux. Et si jamais j'estropie un de vos noms ou prénoms, merci de me le dire.

## **Assermentations**

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, procède à l'assermentation de deux membres élus au Conseil général, M. Romain Brunner (VPS/Les Vert-e-s) et M. Marc-Olivier Sauvain (PLR), absents lors de la première séance de la législature.

## **24-008**

### **Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général en réponse à la motion no 348 « Mise à disposition d'une ou plusieurs halles de gymnastique pour les enfants et leurs parents les dimanches matin »**

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, rappelle que le vote consistera à prendre acte du rapport d'information, puis de se prononcer sur le classement de la motion.

Il précise également l'ordre des prises de parole, soit la rapporteure de la Commission FFSS, les porte-parole des quatre groupes, la conseillère communale en charge du dossier, puis les élus UDC, qui pourront intervenir au début du débat libre.

**Mme Anne Bourquard Froidevaux**, rapporteure de la Commission de la famille, de la formation, de la santé et des sports, déclare :

- La Commission FFSS s'est réunie le 21 août dernier pour débattre du rapport d'information n° 24-008. Les membres ont estimé que la proposition du Conseil communal était cohérente par rapport au contenu de la motion n° 348.

Notre commission a relevé tout d'abord que le rapport était très complet, et que le fait de collaborer avec les parents, ainsi qu'avec les étudiant-e-s de l'Université était extrêmement intéressant.

Confier la supervision du projet à la fondation RADIX, plus implantée en Suisse alémanique – spécialisée dans la santé et, notamment, dans la santé par le sport – est probablement une excellente idée, même si le choix du bénévolat dans ce contexte devra être analysé d'ici quelque temps. Il y a eu suggestion de recourir à des subventions Jeunesse+Sport,

et le Conseil communal a répondu que le format ne s'y prêtait pas forcément. Il va encore se renseigner à ce sujet.

Notre commission s'est inquiétée de ne pas voir le village de Valangin parmi les premières salles mises à disposition des familles, et le Conseil communal nous a répondu être totalement ouvert à mettre à disposition d'autres salles, dans d'autres villages ou quartiers du territoire communal, sur simple demande – et analyse, j'imagine.

Les commissaires se sont inquiété-e-s de la parité de l'accès aux dimanches sportifs, étant donné la fréquentation plus masculine de *Midnight jeu'NE*. Là également, une analyse devra être réalisée après quelques mois de fonctionnement, mais, *a priori*, chez les très jeunes enfants visé-e-s par ce projet, on ne devrait pas constater de différences de genre dans l'utilisation des installations.

En résumé, notre commission préavise très favorablement et à l'unanimité le rapport n° 24-008 du Conseil communal, et le remercie de sa proposition. Elle préavise également favorablement et à l'unanimité le classement de la motion n° 348.

**M. Alain Rapin**, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR a pris connaissance de cette réponse à la motion n° 348, qui fleure bon le bon sens citoyen et l'engagement communautaire.

La mise en place d'espaces dédiés aux familles, fondée sur l'engagement bénévole, est une initiative qui – vous l'admettez – ressemble un peu à un puzzle géant : tout doit s'emboîter parfaitement pour que le résultat soit à la hauteur de nos attentes et, bien sûr, de celles de nos jeunes concitoyens.

Le concept est simple, mais brillant : un-e responsable de salle bénévole, qui ouvre, prépare, gère et range. En somme, un vrai couteau suisse humain, prêt à faire tourner ces lieux comme une horloge.

Pour trouver ces perles rares, la commune fera appel à la fondation RADIX, et compte sur les associations de quartier et bien d'autres associations pour les bénévoles.

Néanmoins, comme dans toute bonne histoire, il y a quelques défis à relever. Tout d'abord, la sécurité des enfants : bien que les parents soient responsables – comme sur des places de jeux – il va de soi que cette responsabilité ne doit pas devenir un poids ou une source d'inquiétude. Il est donc essentiel que nous fournissions un environnement sécurisé, où chacun – petits et grands – peut profiter de ces espaces en toute tranquillité. Et c'est un assureur qui vous le dit...

Ensuite, les coûts. Ah ! ces coûts... Nous devons veiller à ce que cette belle histoire, cette belle idée, ne se transforme pas en casse-tête budgétaire ou logistique pour nos services communaux. Il ne s'agit pas seulement de trouver une salle disponible, mais aussi de garantir que cette accessibilité – la propreté des lieux – ne vienne pas alourdir les dépenses publiques de manière indirecte.

Une question : au point 6.3 du rapport, on mentionne le travail important de coordination et de communication pour les services des sports, de la cohésion sociale et de la communication. Ces travaux ont-ils été chiffrés ?

Concernant les bénévoles, nous savons tous combien il est crucial de trouver des personnes non seulement motivées, mais aussi responsables : une mission délicate qui ne doit surtout pas entrer en concurrence avec les sociétés locales qui font un travail admirable pour notre communauté.

Pour ce qui est des lieux, après une analyse rigoureuse – eh oui, vous ne laissez rien au hasard – trois salles ont été retenues : la salle du Crêt-du-Chêne, à La Coudre, celle du collège de Vauseyon et la salle polyvalente de Corcelles. Trois lieux stratégiques, certes choisis avec soin, pour la plupart avec la disponibilité comme priorité, mais la répartition géographique sur le territoire communal peut-elle être améliorée ?

En conclusion, il s'agit d'une initiative qui ouvre une belle opportunité de renforcer des liens au sein de notre communauté, tout en offrant des espaces sécurisés et accessibles à tous.

Avec un peu de rigueur, de bienveillance et un zeste d'humour, le groupe PLR est convaincu que ce projet trouvera sa place dans le cœur de nos jeunes concitoyens, et il restera attentif à son développement.

**Mme Sylvie Hofer-Carbonnier**, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Je le dis d'emblée, notre groupe prend acte du rapport à l'unanimité, et acceptera le classement de la motion qui lui est liée.

Si nous nous interrogeons sur quelques aspects de ce projet, nous ne pouvons que nous réjouir que des salles de la ville, vides le dimanche matin, profitent à des enfants, respectivement à leurs parents.

Il s'agit certes d'enfants en bas âge, si bien que l'on ne peut peut-être pas totalement parler d'une activité sportive à part entière, mais l'essentiel est de leur permettre de bouger durant la mauvaise saison. Les places de jeux extérieures, en raison de la météo, ne peuvent effectivement pas toujours être utilisées.

On ne dira jamais assez à quel point le sport est essentiel pour la santé, dans le domaine de la prévention en particulier. C'est donc une très bonne idée que de faciliter autant que possible le mouvement chez les enfants.

Dans cette optique, notre groupe se réjouit tout autant qu'une prestation similaire verra peut-être le jour pour les enfants de 6 à 12 ans. Notre groupe salue également la volonté de collaborer avec des étudiant-e-s de l'Université engagés dans une formation en sciences et pratiques du sport. Si cela aboutit, ce sera du gagnant-gagnant.

J'en viens maintenant à nos quelques interrogations. Le système reposera essentiellement sur le bénévolat. C'est tant mieux pour les finances de notre Ville, mais à l'heure où toutes les associations et les clubs peinent à recruter des bénévoles, on peut avoir quelques interrogations sur la pérennité d'un tel système. La question se pose d'autant plus que l'on parle de trois salles, pour l'instant, ouvertes tous les dimanches matin entre octobre et avril.

Difficile de dire aussi si cette opération rencontrera son public : combien d'enfants et de parents se présenteront-ils ? Espérons qu'il n'y en aura ni très peu ni beaucoup trop.

Ces interrogations trouveront sans doute des réponses dans l'évaluation et le suivi qui seront faits de cette expérience, et que le Conseil communal mentionne dans son rapport. Dans tous les cas, on le sait : qui ne tente rien n'a rien.

**Mme Cindy Da Costa Tavares**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste salue la réponse du Conseil communal à l'interpellation et relève sa qualité, ainsi que sa concision. Il salue l'effort fourni pour disposer d'une solution qui implique les familles et l'engagement bénévole de parents, et qui est gratuite. Par ailleurs, la collaboration avec l'Université constitue une piste particulièrement intéressante qui, nous l'espérons, débouchera sur des projets stimulants, tant pour les étudiants que pour les enfants.

La sous-représentation féminine figurant dans les données de RADIX a interpellé notre groupe. A ce titre, il nous semblerait intéressant que l'Université s'empare de cette question par la même occasion, afin d'obtenir une meilleure représentation d'identité de genre.

Le groupe a aussi constaté que le rapport s'appuie sur une expérience en Suisse alémanique – notamment en ce qui concerne l'engagement des bénévoles – ce qui nous amène à la question de la transférabilité et durabilité de cette expérience en Suisse romande. En d'autres termes, nous sommes curieux de découvrir quelle sera la participation des parents

de ce côté de la Sarine, et nous espérons bien que le mythe des röstis ne sera pas confirmé.

Le groupe souligne l'importance d'une communication claire et inclusive autour du projet, afin de renforcer le sport comme vecteur de lien social et d'inclusion. Le sport joue un rôle central dans la cohésion sociale, et ses bienfaits physiques et psychiques sont indéniables. C'est pour ces différentes raisons que le groupe soumet trois questions au Conseil communal :

- La première concerne la vision du projet : qu'en est-il à 1, 3 et 6 mois, et par conséquent, quel bilan et quels critères permettront-ils de pérenniser le projet ?
- La deuxième concerne le plan B. Comme mentionné, le projet s'appuie sur une expérience suisse alémanique : qu'en est-il en cas de manque de bénévoles ? Existe-t-il un plan B qui permettra de garantir la continuité de l'initiative ?
- La troisième et dernière question concerne l'ouverture et l'agrandissement du projet. Est-il envisagé que d'autres salles de gymnastique puissent être mises à disposition ? Qu'en est-il de Valangin ?

En conclusion le groupe prend acte du rapport et accepte le classement de la motion n° 348. Nous souhaitons, une fois encore, rappeler à quel point il est important de promouvoir le sport, tout en garantissant un accès à des installations sportives de qualité, ce qui nous amène à insister sur la nécessité des deux nouvelles salles triples.

**Mme Zoé Bachmann**, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Le groupe VertsPopSol a pris connaissance avec intérêt du rapport concernant la mise à disposition d'une ou plusieurs halles de gymnastique pour les enfants et les parents les dimanches matin. Tout d'abord, nous tenons à saluer les différents projets mis en place depuis de nombreuses années sur le territoire communal pour les adolescents et adolescentes, par exemple *Midnight jeu'NE*. Le projet de salle ouverte proposé par la fondation RADIX a fait l'unanimité au sein de notre groupe. A noter qu'aucune offre RADIX n'existe actuellement dans le canton : notre Ville sera donc pionnière en la matière.

Néanmoins, nous nous permettons ici de faire part de quelques considérations qui ont émergé lors de nos discussions :

- Premièrement, les questions de parité garçons-filles dans le projet *Midnight jeu'NE*, préoccupation d'ailleurs partagée par le Conseil communal et le groupe socialiste, qui s'est exprimé avant moi. Le Conseil communal peut-il expliquer cette différence, et des mesures

sont-elles prises pour tenter de l'atténuer ? Les pistes proposées par ma préopinante nous paraissent intéressantes afin d'avoir de plus amples informations pour expliquer et réduire les disparités.

- Deuxièmement, comment le travail des bénévoles qui géreront les salles sera-t-il valorisé ? Par un certificat de compétences ou de bénévolat, un cours de premiers secours de la Croix-Rouge, des formations spécifiques sur les engins ? En effet, la question de la sécurité et l'utilisation correcte des engins et du matériel des salles de sport sont primordiales. D'ailleurs, nous avons dans le Canton – et à Neuchâtel de surcroît – un large éventail d'associations et de personnes à même de dispenser de telles formations.
- Troisièmement, un éventuel lien à faire avec Jeunesse+Sport : cela ne semble pas possible pour l'instant, mais reste peut-être à tenter à futur, afin de pouvoir aussi obtenir d'éventuels subsides fédéraux pour former et rémunérer les responsables des salles.

Au vu de ce qui précède, notre groupe prendra acte du présent rapport et acceptera le classement de la motion n° 348.

**Mme Nicole Baur**, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports (FFSS), déclare :

- Tout d'abord, j'aimerais remercier les groupes de l'accueil favorable réservé à notre réponse. Je vais essayer de répondre à quelques questions que vous avez néanmoins posées.

Concernant le choix des trois salles, celles-ci ont été choisies, d'une part sur la base de critères géographiques, pour assurer la bonne couverture du territoire, mais aussi sur la base de critères d'accessibilité. Vous le comprendrez sans peine : ces salles offrent des accès sans devoir utiliser ou traverser des locaux scolaires. C'était une condition sine qua non.

Ce sont donc les salles de Corcelles-Cormondrèche et de Vauseyon qui ont été choisies – avec une association qui avait déjà signifié son intérêt à RADIX, donc qui avait déjà entamé les démarches – ainsi que celle du Crêt-du-Chêne. Bien entendu, nous sommes ouverts à déployer le projet sur d'autres sites, mais il faudra que des volontés se manifestent dans la population pour pouvoir ouvrir des salles, par exemple à Valangin.

En ce qui concerne le risque du bénévolat : oui, il y a toujours un risque si l'on passe par une action de bénévolat, il y a bien sûr un risque qu'il n'y ait pas de réponse. Toutefois, nous parlons là quand même de parents. Ce n'est donc peut-être pas tout à fait le même type de bénévolat que l'on peut trouver dans les clubs. Evidemment, il faut que l'on puisse déployer ce projet sur les sites en limitant les ressources. C'est bien pour cela que l'on passe par ce type d'action.

Néanmoins, il faut dire quand même que RADIX fournit aux bénévoles une brève formation – ceci répond à la question des risques – ainsi qu'un petit dédommagement, souvent sous la forme de bons d'achat. Ceci pourrait quand même motiver un tout petit peu plus des parents. Si vous avez eu de jeunes enfants, vous savez qu'ils sont intenable à partir de 6-7h du matin. Cela dépend lesquels, bien sûr, mais certains sont très, très vifs le matin. Aussi, aller dans une salle de gym le matin avec des petits enfants est peut-être une bonne idée. Je crois que j'aurais bien voulu avoir cette possibilité à l'époque...

Pour pouvoir assurer plus de stabilité au système, nous cherchons évidemment des collaborations avec l'Université. Il sera peut-être aussi intéressant de répondre à la question concernant *Midnight jeu'NE* : c'est un problème depuis le début, on sait qu'il y a beaucoup de garçons, et que c'est souvent du foot qui est proposé dans les salles de sport.

On trouvait très bien pour la société que, le soir, ces jeunes garçons se trouvent plutôt dans les salles à faire du foot que dans la rue. On sait que les filles sont en général un peu plus tranquilles. Ce sont un peu des clichés, mais quand même... On le sait.

On voit toutefois aussi que le foot féminin prend toujours plus d'ampleur, et on pratique aussi beaucoup le volley, dans les salles, qui est plutôt un sport féminin. Cela dit, je pense que cela dépend beaucoup de la participation. Mais cela mériterait une étude, je vous l'accorde. C'est très intéressant. Peut-être pourrions-nous suggérer à ces étudiants de l'Université d'aller observer, afin d'essayer de comprendre pourquoi. On sait que les espaces publics et les infrastructures sportives sont, en général, plutôt occupés massivement par les garçons. C'est effectivement un défi que nous avons dans la société. Les cours d'école sont aussi un problème, car il s'agit de permettre aux filles de se sentir plus à l'aise dans les espaces de sports virils.

Concernant les coûts, il y a évidemment un risque que ceux-ci se reportent en partie sur la Ville. Néanmoins, il est important que nous puissions garantir la gratuité – c'était une condition sine qua non – afin d'assurer un accès à bas seuil. C'est l'une de nos missions, et je suis moi-même persuadée que plus on commence jeune dans le sport, plus on en pratiquera une fois plus âgé. Je pense que c'est très bien de s'habituer à se rendre dans des salles de gym où se trouvent des engins et toutes sortes de choses.

C'est donc important de maintenir cette pratique, et cela implique bien sûr un certain nombre de contraintes. Il faudra sensibiliser les utilisateurs et utilisatrices au maintien de la propreté et au respect des infrastructures. C'est aussi l'un des rôles des responsables de salle de garantir le rangement et de remettre la salle en état pour les élèves le lendemain

matin. Bien sûr, il faudra voir le résultat et dans quelle mesure il sera possible de poursuivre l'expérience. Il faudra également que cela n'entraîne pas de travail supplémentaire pour le personnel d'entretien, on est bien d'accord.

En ce qui concerne l'information, la plateforme informatique qui tient à jour la liste des salles et leurs horaires d'ouverture pour toute la Suisse est financée et gérée par RADIX. Un renvoi depuis le site de la Ville vers le site « La Salle Ouverte » de RADIX sera proposé. Par ailleurs, c'est RADIX qui va recevoir les questions et les inscriptions des volontaires. Les coûts indirects devraient donc rester faibles et absorbables par nos services.

S'agissant de Jeunesse+Sport, la tranche d'âge et le module ne correspondent pas vraiment à leurs critères, bien que nous ne sachions pas si ceux-ci pourraient varier un peu à l'avenir.

Nous avons le même problème avec MAÉ, mais il semble plus proche d'être résolu, avec le sport que l'on propose dans le programme MAÉ et les activités extrascolaires. Nous sommes en train de regarder comment intégrer ce programme pour obtenir les subsides Jeunesse+Sport, et cela me paraît plus facile que dans le cas des petits enfants.

Nous avons vu que cela marche ailleurs, donc je ne vois pas pourquoi cela ne marcherait pas chez nous, à Neuchâtel. Mais nous allons évidemment faire un bilan. Je ne peux pas vous dire exactement dans quel délai. Nous allons démarrer cet hiver et nous verrons s'il est possible de tirer un bilan après une année. Nous verrons comment cela fonctionne, mais je pense que nous aurons des retours. De toute façon, si cela ne marche pas bien, nous aurons des réactions de la population, qui viendra nous informer si cela ne va pas du tout et si cela dégénère. Mais je ne le pense pas. Je pense que nous pouvons faire confiance à notre population, et qu'elle sera contente de bénéficier de ces salles ouvertes. Encore une fois : nous verrons ce que cela donne.

**M. Marc-André Bugnon**, élu UDC, déclare :

- Il n'est pas forcément totalement désagréable d'intervenir en dernier, car souvent, tout a déjà été dit plusieurs fois et répété. Il est donc plus simple d'être concis et de se concentrer sur l'essentiel.

Pour les membres UDC, le sport est un pilier de la santé et de la cohésion. Nous l'encourageons sous toutes ses formes. Nous ne nous opposerons pas à ce rapport, mais nous souhaitons simplement que ces trois salles retenues servent à la promotion et à la pratique du sport avec une utilisation adéquate et respectueuse.

## Séance du Conseil général – Lundi 2 septembre 2024

Il est très bon d'encourager le bénévolat, mais nous pouvons accepter les charges tant qu'elles restent raisonnables. Nous ressentons quand même un petit frisson quand nous lisons le point 6.3 : « La mise en œuvre du projet implique un travail de communication et de coordination *important*. » Pitié, pas d'usine à gaz et de création de nouveaux EPT pour une simple communication. Les membres UDC accepteront le présent rapport et voteront le classement de la motion.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, soumet au vote le **rapport d'information n° 24-008**, dont le Conseil général **accepte de prendre acte à l'unanimité**.

Soumis au vote, le **classement de la motion n° 348** est **accepté à l'unanimité**.

## **24-601**

### **Interpellation du groupe PLR intitulée « Hâte-toi lentement – Stop au dogmatisme du 30 km/h ! »**

---

**La réponse écrite du Conseil communal à cette interpellation est insérée avant la discussion sur cet objet.**

---

En voici le texte :

Conformément au rapport sur la mobilité adopté en 2023, le Conseil communal de Neuchâtel poursuit l'extension des limitations à 30 km/h au territoire communal, cet abaissement de la vitesse de circulation étant généralement introduit suite à des travaux d'entretien ou de réaménagement de la chaussée. Selon les informations communiquées par le Conseil communal, notre réseau routier (routes communales) sera, dans un « avenir assez proche », à 88 % composé de routes dont la vitesse est inférieure à 50 km/h.

Le groupe PLR ne s'oppose pas, par principe, aux zones 30 km/h. Il estime toutefois que l'introduction de ces zones doit faire l'objet d'une réflexion et d'une étude de viabilité sur la base de critères objectifs (sécurité, bruit et fluidité) et ne viser que les routes exigeant raisonnablement un abaissement de la vitesse. Une généralisation idéologique du 30 km/h à l'ensemble du territoire communal n'est pas acceptable. Ainsi, les axes structurants (ou axes de circulation principaux), permettant de venir dans notre centre-ville ou de le quitter, doivent ainsi impérativement être maintenus à 50 km/h. Il en va de l'attractivité de notre centre-ville et, plus globalement, de notre commune ! La position du groupe PLR de la Commune de Neuchâtel rejoint, en ce sens, la motion récemment adoptée tant par le Conseil national que par le Conseil des Etats demandant à mieux cadrer le 30 km/h dans les villes et de mettre fin à un développement parfois « chaotique » de cette limitation de vitesse.

La population s'était d'ailleurs prononcée en 2001, à une écrasante majorité (79.7 %), contre l'introduction généralisée de la limitation de vitesse à 30 km/h à l'intérieur des localités.

Le groupe PLR demande ainsi au Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les critères pris en compte par le Conseil communal avant d'abaisser, sur un tronçon déterminé, la vitesse de circulation de 50 km/h à 30 km/h ?
- Une expertise technique (ou dite de viabilité) examinant l'adéquation de ces critères à la route concernée est-elle systématiquement réalisée ? Dans l'affirmative, par quel(s) organisme(s) ? Ces rapports d'expertise sont-ils consultables ?
- Les axes structurants – en particulier les avenues du 1<sup>er</sup> Mars, de la Gare, des Portes-Rouges, les rues des Draizes, des Fahys, du Rocher et de la Cassarde, les quais Philippe Godet et Max Petitpierre, etc. – seront-ils bien maintenus à une limitation générale de vitesse de circulation de 50 km/h ?
- Plus globalement, quelle est la liste exhaustive des routes cantonales et communales sur le territoire de notre commune dont la vitesse sera maintenue à 50 km/h ?

A la question du président, M. Pierre-Yves Jeannin, demandant si l'interpellateur est satisfait de la réponse du Conseil communal, **M. Marc Rémy** répond :

- Je serai bref, pour vous dire que le degré de satisfaction n'est pas très élevé, comme vous pouvez vous en douter. Je demande donc l'ouverture de la discussion.

L'ouverture de la discussion n'étant pas combattue, **M. Marc Rémy**, invité par le président à développer les raisons de son insatisfaction, poursuit :

- Merci pour l'ouverture de cette discussion. Disons-le d'emblée : le groupe PLR est déçu de la réponse du Conseil communal.

Alors que nous pouvions raisonnablement espérer que quelques axes importants de circulation demeurent à 50 km/h, c'est l'inverse qui nous est proposé, avec quasiment 90 % – 88 %, pour être exact – des routes communales qui passeront à 30 km/h dans un avenir plus ou moins proche. Sans mauvais jeu de mots, le Conseil communal fait manifestement fausse route...

Le groupe PLR rappelle une nouvelle fois qu'il n'est pas opposé, par principe, à l'introduction du 30 km/h, à condition que cette mesure intervienne de manière ciblée, là où elle se justifie. Ainsi, bon nombre de quartiers justifient cette réduction de vitesse, alors que, sur des axes importants, c'est la limitation générale à 50 km/h qui doit être conservée.

Le Conseil communal le reconnaît lui-même dans son rapport, en page 7, en disant : « (...) une vitesse de 50 km/h ou plus peut rester adéquate sur des tronçons où un abaissement de vitesse n'entraîne aucune amélioration en termes de sécurité ou d'aménagement. » Le Conseil communal admet cela. Toutefois, dans la pratique, avec 88 % de routes communales à 30 km/h, force est de constater que le 30 km/h deviendra la règle et le 50 km/h l'exception.

Le Conseil communal indique les critères qu'il retient afin de décider d'une réduction de vitesse. De manière étonnante, on cite le besoin de stationnement en surface, alors que – on le sait – les places sont en constante diminution. Aussi, ce n'est pas la création de places de parc en surface qui peut justifier une réduction de vitesse.

On cite également les demandes des riverains : il est logique que les riverains demandent une réduction de vitesse, mais il faut avoir une approche globale et faire une pesée d'intérêts entre les besoins de mobilité et les besoins particuliers.

Le bruit est également cité. Il est évident qu'une réduction de vitesse engendre une baisse du bruit, mais ce n'est pas la seule mesure. Les nouvelles voitures, notamment électriques, contribuent également à une réduction du bruit. Le revêtement des routes aussi. Par ailleurs, les engins qui causent beaucoup de bruit – à savoir les scooters et les motos – sont déjà source de bruit en dessous de 30 km/h, de sorte que la réduction de vitesse ne changera pas fondamentalement la donne.

Finalement, si la réduction du bruit est l'argument principal pour décider une baisse de vitesse, pourquoi le Conseil communal n'a-t-il pas étudié une variante consistant à réduire le bruit la nuit, soit le moment où le bruit est le plus audible et le plus dérangeant ? Cela aurait constitué une variante plus ciblée qu'une réduction de vitesse toute la journée.

Finalement, la sécurité : oui, abaisser la vitesse réduit l'énergie, donc potentiellement les conséquences humaines et matérielles lors d'un choc. Toutefois, comme déjà dit, il s'agit de trouver un équilibre entre les besoins en déplacement et la sécurité routière.

Les axes de circulation structurants constituent les veines et les artères de notre territoire. Plus larges que des routes de quartier, ces axes doivent pouvoir remplir leur fonction de base, à savoir permettre aux conducteurs d'arriver et de quitter aisément notre commune, notamment son centre.

Rien ne justifie que ces artères importantes deviennent de petits vaisseaux, suite à une fluidité inutilement entravée. Faut-il rappeler qu'en cas de fermeture des tunnels, le trafic est dévié en surface sur des tronçons qui seront limités à 30 km/h ? Pagaille programmée.

Ainsi, notre déception est grande en lisant que le Conseil communal décide, seul ou conjointement avec le Canton, d'imposer une vitesse de 30 km/h sur des axes majeurs comme la Cassarde, Verger-Rond, Acacias, les Draizes, Fahys, ou encore Tivoli, qui devient un axe économique et administratif important.

On nous rassure en nous disant que l'avenue du Premier-Mars restera à 50 km/h, mais à court et moyen termes. On se pose déjà la question de ce qui va advenir après le moyen terme...

Surtout, le Conseil communal fait abstraction de facteurs extérieurs qui demandent une application pragmatique du 30 km/h.

Comme développé dans l'interpellation, 80 % de la population s'est prononcée contre l'introduction généralisée du 30 km/h. Vous me direz que c'était en 2001. Alors prenons des références plus récentes : un sondage de l'institut LINK démontre le même résultat, et le Parlement fédéral, en début d'année, a adopté une motion identique.

De plus, un facteur important est la position de l'Union des transports publics suisse, union qui regroupe tous les prestataires de services, dont TransN. L'Union des transports publics suisse, dans son papier de position de 2023, plaide également pour une application raisonnable du 30 km/h, en indiquant : « Les limitations à 30 km/h sur les routes de sortie des localités et les axes circulants doivent se restreindre aux endroits critiques pour la sécurité. »

Ainsi, la position du Conseil communal ne va pas dans le sens des transports publics, en tout cas de sa faïtière. Ceci est étonnant, puisque notre collectivité mise beaucoup sur le développement futur des transports publics.

Ainsi, pour le groupe PLR, c'est une déception. Le groupe PLR est convaincu qu'une majorité de citoyens soutient une approche plus pragmatique et nuancée du 30 km/h. Toutefois, le groupe PLR est bien conscient que, vu les nouvelles majorités au sein de cette assemblée, la mauvaise humeur qu'il témoigne aujourd'hui ne changera pas grand-chose, et que ce sera à la population d'agir, ou par voie juridique, pour essayer de modifier quelque chose.

Combinée à d'autres conditions-cadres qui se dégradent – comme la suppression de places de parc, la vie nocturne parfois malmenée ou la vie dominicale qu'il faudrait renforcer – force est de constater que l'attractivité

de notre commune est en danger. Neuchâtel ralentit, et c'est bien dommage.

**M. Loïc Muhlemann**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste a pris bonne connaissance de l'interpellation et de sa réponse, et en remercie les autrices et auteurs.

Si le sujet a déjà maintes fois été abordé, comme en témoigne la longue liste d'interventions parlementaires et de rapports mentionnée par le Conseil communal, le groupe socialiste réitère volontiers son soutien à la réduction de la vitesse de circulation lorsque la situation le permet.

Au cas où la temporalité du dépôt de l'interpellation avait vocation à appeler une clarification électorale de cette position, force est de constater que l'on peut considérer le sujet comme clos. Dans le cas contraire, les réponses aux questions soulevées par l'interpellation confortent le groupe socialiste dans l'idée que chaque modification de la vitesse sur les routes communales est suffisamment étudiée pour assurer une pesée d'intérêts exhaustive.

**Mme Olga Rak**, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Le groupe vert'libéral avait hésité à contester l'ouverture de la discussion pour ne pas perdre notre temps – je vais donc être brève – mais préserver les valeurs démocratiques et la liberté de parole nous paraissait tout de même plus important.

Comme mentionné dans la réponse du Conseil communal, le sujet a été largement décrit dans le rapport d'information sur la stratégie de mobilité de la Ville de Neuchâtel, débattu et validé par cette même Autorité en 2023.

Il nous paraît donc contre-productif de gaspiller le temps sur des sujets traités et validés il y a à peine une année, alors qu'en parallèle, nous demandons à l'administration de gagner en efficacité. Cela étant, le groupe vert'libéral remercie le Conseil communal pour sa réponse complète, qui le satisfait pleinement.

**M. Bastien Tenky**, élu UDC, déclare :

- Pour faire suite à l'interpellation du groupe PLR et à la réponse du Conseil communal, mes collègues UDC et moi-même tenons à souligner l'importance des zones limitées à 30 km/h : dans les quartiers résidentiels, aux abords des écoles et dans les zones à risques, ces mesures sont essentielles pour la sécurité.

Cependant, nous restons fermement opposés à une généralisation excessive de ces limitations. Bien que le Conseil communal n'envisage pas de réduire systématiquement la vitesse sur les axes principaux, nous craignons que des restrictions trop sévères entravent la fluidité du trafic et diminuent l'attractivité de la ville.

Il est crucial de maintenir un équilibre pour préserver la circulation et l'efficacité du réseau de transports. Nous appelons à éviter toute extension excessive des limitations de vitesse.

**M. Flavio Principi**, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Le groupe VertsPopSol remercie le Conseil communal pour ce rapport, lequel – comme mentionné par mes préopinants – synthétise en un seul document tout ce qui avait été jusqu'alors présenté dans plusieurs réponses à des objets de notre Autorité ou dans des rapports du Conseil communal.

Vu que nous n'avons pas beaucoup de sujets à l'ordre du jour, je vais quand même garder quelque peu la parole pour justifier la raison pour laquelle le groupe VertsPopSol réitère de manière ferme son plein soutien à la politique de mobilité menée par la Ville et, en particulier, en ce qui concerne le déploiement des zones 30 km/h et même des zones 20 km/h.

En effet, ces mesures sont bien plus qu'une simple réduction de la vitesse : c'est un outil d'aménagement essentiel pour améliorer la qualité de vie en milieu urbain, et extrêmement pragmatique au regard de la balance entre les coûts et les bénéfices. Nous parlons là, en premier lieu – et c'est très bien dit dans le rapport – de sécurité routière : évidemment, à 30 km/h, les accidents sont beaucoup moins nombreux et leurs conséquences nettement moins graves. Pour nos enfants, les trajets scolaires sont plus sûrs, et donc plus sereinement réalisés à pied ou à vélo. Les cyclistes et les piétons peuvent se réapproprier les itinéraires qui sont aujourd'hui compliqués, parfois dangereux, et donc évités.

De plus, en milieu urbain, la réduction de vitesse n'occasionne pas de baisse notable de la fluidité du trafic et implique peu d'allongement du temps de parcours. Ainsi – et selon le BPA – au moins un tiers des accidents graves pourraient être évités avec le 30 km/h, sans préjudice de l'écoulement du trafic. Ne pas le mettre en place dans les rues s'y prêtant manquerait cruellement de bon sens.

Deuxièmement, les zones 30 contribuent à réduire les nuisances sonores. Là aussi, comme dit dans le rapport, cela a été bien expliqué dans plusieurs anciens rapports du Conseil communal. On parle d'une réduction d'environ 3 dB en passant de 50 à 30 km/h, ce qui est quand

même considérable : c'est presque une division par deux de la sensation de bruit.

C'est donc particulièrement important dans les zones résidentielles, où le bruit peut avoir des effets très néfastes sur la santé, notamment sur le sommeil, en augmentant le stress pour, *in fine* – et selon les dernières études en la matière – augmenter également les risques à long terme, et notamment d'infarctus, dans les cas les plus graves.

J'ai moi-même la chance d'habiter dans une zone de la ville avec un trafic apaisé, et dans mon logement, les valeurs d'immission du bruit routier sont bien inférieures aux normes légales.

C'est d'ailleurs une chance que je partage avec un certain nombre d'entre vous ici présent-e-s, et – hasard peut-être – avec l'ensemble du groupe PLR ayant déposé l'interpellation. Vous pouvez d'ailleurs vous-mêmes vérifier cela pour votre logement sur le géoportail de la Confédération : les données sont publiques.

En revanche, les habitant-e-s des Fahys, de l'avenue de la Gare, du Rocher, ou encore des Draizes – pour ne mentionner que des exemples cités dans l'interpellation – ne partagent pas cette chance, et voient leur vie impactée fortement par le bruit routier.

Le passage à 30 km/h, notamment dans ces rues, est une mesure peu coûteuse, facile à mettre en place et efficace pour lutter contre ces nuisances. Là aussi, ne pas le faire serait, pour la Ville, un manquement grave aux devoirs d'une collectivité publique envers ses citoyen-ne-s.

Je pourrais également citer la meilleure cohabitation, inhérente à la réduction de vitesse, entre les modes de transport utilisant ces rues, et l'espace gagné sur la chaussée. En effet, lorsque l'on croise à plus faible vitesse, il est possible de réduire la chaussée, et donc d'utiliser l'espace pour d'autres choses : par exemple, agrandir les trottoirs à certains endroits qui restent encore critiques – notamment sur les rues précitées – ou végétaliser quelque peu, comme cela a été fait sur la rue des Parcs, ce qui est plus que nécessaire dans un contexte d'adaptation au changement climatique.

Je terminerai en rappelant que l'abaissement de la vitesse et les mises en zone 30 sont des réponses directes aux attentes de nos concitoyen-ne-s, qui demandent une ville plus sûre, plus calme et plus conviviale, notamment par le biais des assemblées citoyennes : lors de celles-ci, les demandes de mise en zone 30 – ou les projets pour lesquels un abaissement de la vitesse serait une partie de la solution – sont légion.

Les retours sur les récents aménagements réalisés sur les Parcs, Auguste-Bachelin ou au carrefour de la Rosière, dont les membres de notre groupe ont eu écho, sont majoritairement positifs.

De manière plus générale – et pour les futurs projets – j'en profite pour inviter le Conseil communal à poursuivre la mise en place d'aménagements de qualité, à réfléchir pour maximiser les bénéfices précités de l'abaissement des vitesses, en invitant les usagers et usagères de la route à respecter *naturellement* la nouvelle vitesse par des mesures d'aménagement.

Au vu des éléments précités, et comme indiqué en introduction, le groupe VertsPopSol est entièrement satisfait de la réponse du Conseil communal et de sa politique de déploiement pragmatique des zones 30. Celle-ci est nécessaire face aux enjeux de notre époque et répond aux demandes, de plus en plus nombreuses, des habitant-e-s de notre commune.

**La parole n'étant plus demandée, l'interpellation n° 24-601 est donc considérée comme traitée et retirée de l'ordre du jour.**

## **24-602**

### **Interpellation du groupe socialiste intitulée « Rénover plutôt que démolir et reconstruire l'immeuble du Faubourg du Lac 27 »**

---

**La réponse écrite du Conseil communal à cette interpellation est insérée avant la discussion sur cet objet.**

---

En voici le texte :

La Caisse de pension du Canton de Neuchâtel (CPCN) qui assure les retraites des personnels de la fonction publique et des institutions parapubliques de l'ensemble du Canton est propriétaire de plusieurs immeubles formant un pâté entre la rue de l'Orangerie et les Faubourgs de l'Hôpital et du Lac, dont les bâtiments locatifs sis au 23, 25 et 27 du Faubourg du Lac. La CPCN projette de démolir ces immeubles qui font partie du patrimoine de notre ville pour reconstruire à la place des bâtiments neufs et un parking de façon à améliorer le revenu locatif de ses biens immobiliers. Si nous comprenons la volonté de la CPCN de tirer le meilleur parti de ses placements dans l'intérêt de ses assurés, nous nous opposons catégoriquement à la manière.

L'immeuble Faubourg du Lac 27 abrite, outre des logements à loyers encore abordables, un bar-restaurant – le Bleu Café – fréquenté par le monde étudiant qui le chérit pour ses prix modérés, une salle de concert intimiste en sous-sol – le Salon du Bleu – prisée des artistes pour la proximité qu'elle offre avec le public et une salle de cinéma – le Bio – exploitée par Cinépel qui, de par sa jauge idéale, permet la projection de films d'art et d'essais appréciés par bon nombre de Neuchâtelois.

Nous ne pouvons admettre que cet immeuble emblématique de la vie sociale et culturelle de notre ville soit purement et simplement démoli et

que l'on y construise à la place des appartements de standing à loyers sans doute inabordables pour les personnes qui les occupent actuellement, doublé d'un parking inutile puisqu'à moins de 500 mètres du parking public du port dont les capacités sont loin d'être épuisées.

Nous ne contestons pas que cet immeuble du XIX<sup>e</sup> siècle doive être assaini, d'un point de vue énergétique notamment, mais nous préconisons une rénovation douce – quel qu'en soit son coût – qui permette aux locataires actuels de continuer à habiter les lieux. De plus, nous ne voyons pas l'utilité d'un parking à cet endroit privilégié de la cité, entre les Faubourgs du Lac et de l'Hôpital, et, surtout, nous trouvons important que le bar, ainsi que les salles de concert et de cinéma – qui font partie intégrante des infrastructures culturelles de notre ville – continuent d'accueillir leurs publics dans les décors qui sont les leurs actuellement et qui font tout leur charme.

Le groupe socialiste aimerait connaître l'appréciation que fait le Conseil communal des projets de la CPCN pour les immeubles 23, 25 et 27 du Faubourg du Lac et, s'il devait partager notre point de vue quant à une rénovation douce, s'il serait prêt à intervenir dans ce sens par le biais de son représentant au Conseil d'administration de la CPCN pour sauver ces bâtiments si importants pour la vie socioculturelle de Neuchâtel.

A la question du président, M. Pierre-Yves Jeannin, demandant si l'interpellateur est satisfait de la réponse du Conseil communal, **M. Philippe Loup** répond :

- Le rapport du Conseil communal répondant à notre interpellation « Rénover plutôt que démolir et reconstruire l'immeuble du Faubourg du Lac 27 », déposée en juin 2024, nous satisfait quant au délai de la réponse.

Par contre, il n'en est nullement de même après sa lecture. C'est pourquoi nous demandons l'ouverture de la discussion.

L'ouverture de la discussion n'étant pas combattue, **M. Philippe Loup**, invité par le président à développer les raisons de son insatisfaction, poursuit :

- S'il nous fallait succinctement résumer les propos tenus par le Conseil communal dans son rapport, nous pourrions le faire ainsi :

- On ne peut rien faire.
- Le projet est un plus.
- Dommage pour les acteurs sociaux et culturels.
- On réfléchit comment aider.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que, pour un Exécutif, cela fait peu. On est plus proche d'un tableau d'une nature morte que d'un film d'action.

Pour le groupe socialiste, le Conseil communal se doit de poser des lignes directrices en matière de rénovation/construction, qui répondent à des objectifs généraux, notamment en matière de mobilité, de mixité sociale – plus spécialement au centre-ville – et aussi de vie culturelle et sociale.

Le projet de la Caisse de pension nous interpelle à plus d'un titre. Tout d'abord, l'extension du parking souterrain interroge vraiment, considérant le lieu. Cela nous semble peu compatible avec le plan de mobilité notamment, présenté et adopté tout récemment. Sur ce point, nous aurions attendu du Conseil communal et de ses services plus de réactivité pour faire entendre raison au maître d'ouvrage parapublic.

L'orientation générale, notamment de la Société des ingénieurs et architectes – SIA – est de privilégier la rénovation, douce ou fondamentale, à la démolition-reconstruction. Ici, visiblement, le choix est tout autre : aucune considération ne semble avoir été prise quant à l'énergie grise provoquée par ce processus. La typologie – le caractère des bâtiments à venir – péjore globalement la diversité des façades actuelles. L'attrait d'une ville repose aussi sur cette variété visuelle. L'argument de dire que ces bâtiments ne sont pas référencés comme intéressants et dignes d'être conservés, sauf la façade du Faubourg du Lac 25, est très réducteur dans l'analyse.

Un bâtiment est certes riche de ce qu'il est, mais aussi – plus encore au centre-ville – de ce qu'il représente, par ce qui s'y déroule et par ceux qui y habitent. En fait, il s'agit d'avoir une vision architecturale et urbanistique, mais aussi sociale et culturelle. A la limite, on peut admettre que le maître d'ouvrage – caisse de pension publique – n'appréhende pas ces considérations. Par contre, nous attendons plus de l'autorité communale, car c'est de sa responsabilité de conscientiser, puis de convaincre, un investisseur des orientations à prendre pour respecter au mieux les différentes fonctions qu'occupe un bâtiment.

La fonction sociale est la première. Rénover de façon importante un bâtiment augmente évidemment les loyers, mais dans une mesure moindre qu'une construction nouvelle, même avec des appartements d'utilité publique.

La fonction culturelle, qui nous occupe ici, est quasi irremplaçable, tant en lieu, en coûts pour les utilisateurs, que pour son large éventail d'activités. Le Conseil communal ne semble pas l'avoir considérée à sa juste valeur, quand bien même cela participe à l'attrait de notre ville.

Au sein de la Caisse de pension, la Commission de placement est autonome dans ses décisions. Il convient tout de même de préciser

qu'investir dans un centre-ville est stratégique par ce que cela représente. Les membres du Conseil d'administration sont justement issus de ces collectivités publiques. Responsables du contrôle de la gestion, mais aussi responsables du développement harmonieux et inclusif de leur collectivité.

Le chapitre n'est pas clos. Une pétition munie de 3'000 signatures sera prochainement déposée. J'imagine que le temps des oppositions et des protestations viendra. Le groupe socialiste déposera prochainement des objets demandant à l'Exécutif de mieux définir les objectifs et les lignes directrices de la politique immobilière envers les propriétaires parapublics et privés. Mais ce sera pour plus tard.

**Mme Mila Meury**, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Comme le groupe socialiste, le groupe VertsPopSol souhaite exprimer son insatisfaction par rapport à la réponse apportée à l'interpellation n° 24-602.

Sur le fond, pour le cas particulier de l'immeuble du Faubourg du Lac 27, presque toutes les décisions prises dans le cadre de ce projet vont à l'encontre des mesures politiques qui nous ont été présentées lors de la précédente législature, et qui ont été défendues avec vigueur par le Conseil communal : en termes d'écologie, de stratégie immobilière, de politique culturelle et de cohésion sociale, nous ne nous y retrouvons pas.

Premièrement, la question de la rénovation et de l'assainissement des bâtiments est revenue dans plusieurs rapports, car elle est une nécessité, comme l'ont martelé nos élu-e-s pour nous faire accepter des crédits importants. Bien sûr, si les collectivités publiques tendent à montrer l'exemple dans le cadre de leurs propres projets, les promoteurs privés ne sont pas forcément preneurs d'une solution plus coûteuse, et préfèrent ainsi plutôt la destruction à la rénovation.

Pourtant, rénover et assainir est, d'un point de vue écologique, plus intéressant. La lutte contre le dérèglement climatique passe donc souvent par des engagements financiers conséquents, mais sans commune mesure avec les frais que les catastrophes naturelles peuvent engendrer. Nous avons encore pu le constater cet été en Suisse avec les inondations.

Deuxièmement, il est difficile de ne pas faire le lien avec le rapport sur la stratégie immobilière, dans lequel il est indiqué, à plusieurs reprises, que la Ville souhaite poursuivre une politique active pour donner une direction à ce qui se fait sur le marché de l'immobilier, soit, je cite, « développer une stratégie publique de maîtrise foncière ». Il est donc temps de chercher des voies et des moyens pour y parvenir.

Finalement, nous trouvons que le timing de la transmission de cette réponse – soit à quelques jours du lancement du NIFFF – est malheureux. En effet, chaque année, durant le festival, la Ville exprime avec enthousiasme son soutien à la culture et au cinéma. Son importance pour renforcer le lien social et l'attractivité de la ville est souvent relevée dans les interventions du Conseil communal. Pourtant, avec ce projet, un cinéma, une petite salle de spectacle et un restaurant offrant des prix attractifs vont disparaître, alors qu'ils se situent juste à quelques mètres des lieux phares du NIFFF.

Ensuite, sur les moyens, nous nous demandons pourquoi le Conseil communal ne cherche pas à mettre en œuvre les mesures qui, justement, permettraient d'exercer une influence conséquente sur ce type de projet à l'avenir. La réponse donnée à l'interpellation pourrait nous amener à penser que le Conseil communal adhère à ce projet ou, du moins, qu'il s'en accommode.

Pourtant, la Commune dispose de certains moyens pour amener les acteurs et actrices publics et privés à s'investir aujourd'hui pour limiter les coûts financiers et humains à venir :

- D'une part, le Conseil communal dispose bien de compétences en matière d'urbanisme qui lui permettent d'examiner l'opportunité des projets présentés et leur compatibilité avec les politiques publiques.
- D'autre part – et surtout – il ne s'agit pas ici d'un *privé* comme un autre : c'est un établissement de droit public, et la Ville en est membre.
- Nous déplorons que la Ville semble avoir renoncé à utiliser son levier en qualité de représentant au sein du Conseil d'administration. Le prétexte que cela ne serait pas son rôle ne nous convainc pas.

Le seul engagement de la Ville à « tenter de trouver des solutions » pour que ces activités puissent perdurer ailleurs n'est pas du tout satisfaisant.

D'autres projets pourraient avoir le même type de répercussions sur la vie locale. Nous espérons que le Conseil communal saura réfléchir à des voies et moyens pour modifier la tendance. Nous pensons notamment au projet immobilier dont il a été fait mention au début du mois de mai dans la presse : situé à quelques pas du Faubourg du Lac, celui-ci met également en péril des structures qui participent de longue date à la vie musicale de la ville.

En conclusion, la Ville entend-elle mobiliser les moyens qu'elle a à disposition ou trouver de nouvelles solutions pour préserver sa vie locale et, notamment, son tissu culturel ?

**Mme Sarah Pearson Perret**, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse circonstanciée et complète. Toutefois, comme l'interpellateur, M. Neuenschwander, et les autres groupes, nous regrettons la situation et la perte de ce lieu culturel emblématique.

Bien que nous comprenions les explications fournies par le Conseil communal, elles soulignent l'impuissance de la Commune à agir en faveur de la préservation d'un maillon décisif du tissu socioculturel lorsqu'il n'est pas en sa possession. Pour éviter de telles situations à l'avenir, notre groupe estime essentiel d'identifier en amont les lieux emblématiques à préserver, de les inscrire dans le futur PAL si cet instrument est approprié, ou, cas échéant, de se doter d'outils nécessaires à leur pérennisation.

**M. Christophe Schwarb**, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Comme le relevait précédemment la représentante vert'libérale, il ne s'agit pas non plus ici de perdre beaucoup de temps. Le groupe PLR a pris connaissance de la réponse du Conseil communal et la partage. Je crois que l'on fait un peu fausse route avec cette interpellation, même si certains points sont peut-être intéressants.

Il faut tout de même relever qu'il ne s'agit pas d'un projet qui est sorti de terre en arrivant du jour au lendemain à maturité. Il faut aussi d'abord rappeler qu'il s'agit du projet d'un acteur privé, et la Commune a un levier relativement faible. Mais, surtout, les réflexions pour l'assainissement et la transformation de ces bâtiments ne datent pas d'aujourd'hui, mais de 2015.

On a l'impression que l'on fait tout et n'importe quoi, mais j'aimerais quand même dire que ce projet a passé en tout cas trois ou quatre fois devant la Commission d'urbanisme, la dernière fois cette année. A chaque fois, il y a eu des modifications, des études, et l'ensemble des remarques a été pris en compte. Il faut rappeler également que tous les groupes politiques sont représentés au sein de la Commission d'urbanisme. Ce n'est donc pas quelque chose qui est tombé du ciel.

Dans l'interpellation, on mélange les immeubles, mais la réponse est plus claire, car ils ne sont pas tous traités de la même manière : ils sont traités en fonction de leur état, certains sont jugés faibles et d'autres moins.

Le but de mon intervention est de faire comprendre la démarche qui a eu lieu depuis presque 10 ans au niveau de cet immeuble. Au final, la variante qui a été choisie est celle qui a été jugée la plus efficiente.

On se plaint d'une perte culturelle, entre autres. Mais si vous lisez bien la réponse, il est dit que ces problèmes ont été identifiés et seront résolus à

l'avenir, car des contacts ont déjà été pris avec les locataires des lieux. Des solutions de rechange seront apportées à ceux qui veulent bien s'investir dans ces activités. Il ne s'agit pas de virer les gens, puis de tout changer. C'est un processus qui a nécessité 10 ans de réflexion pour arriver à quelque chose de dynamique aujourd'hui.

Puisque l'on nous parle de pétition et autres choses, il faut quand même aussi rappeler que le projet qui arrive à maturité aujourd'hui respecte toutes les dispositions en vigueur : encore une fois, il a été soumis en tout cas trois ou quatre fois à la Commission d'urbanisme, et à tous les services de la Ville et du Canton. Je crois que c'est un projet qui doit absolument être soutenu. Nous nous satisfaisons donc de la réponse du Conseil communal.

**M. Nolan Bongiovanni**, élu UDC, déclare :

- Pour les membres de l'UDC, il est crucial de respecter la propriété privée dans notre société de droit. Les propriétaires privés, comme la Caisse de pension du Canton de Neuchâtel, ont le droit de gérer leurs biens de manière autonome, y compris en décidant la démolition et la reconstruction, tant que cela respecte, évidemment, les normes légales.

Nous reconnaissons bien sûr l'importance de préserver la vie socioculturelle et le patrimoine historique. Toutefois, notre rôle n'est pas de freiner les décisions des propriétaires. Les projets de reconstruction sont souvent motivés par des considérations économiques, de sécurité, et par la nécessité de se conformer aux normes actuelles.

Nous espérons néanmoins que des solutions seront trouvées pour maintenir l'animation socioculturelle, en explorant d'autres lieux où cette dynamique pourra continuer de prospérer.

**M. Dimitri Paratte** intervient :

- Je voulais juste m'inscrire en faux dans les propos du représentant de l'UDC. A mon avis, le rôle d'un Conseil général, qui est à la fois autorité réglementaire et politique d'une ville, est justement de borner la liberté des propriétaires pour l'adapter au bien général et à l'intérêt public. Ce n'est pas du tout contradictoire avec la conception que nous avons en Suisse de la propriété privée, qui garantit la liberté d'utilité publique des autres, aussi.

**Mme Violaine Blétry-de Montmollin**, responsable du Dicastère du développement territorial, des infrastructures et des bâtiments (DTIB), déclare :

- Permettez-moi de prendre la parole au nom du Conseil communal, même si, selon lui, sa réponse est complète, malgré l'effet émotionnel de la fermeture d'un acteur important pour notre ville.

Je crois qu'il est important que nous restions chacun à notre place, par rapport aux différentes considérations qui ont été émises ce soir. Comme déjà mentionné, il n'appartient pas au Conseil communal de se positionner sur les choix effectués par la CPCN, notamment concernant l'avenir de ses immeubles.

Nous avons certains représentants. Ce représentant n'a pas, dans son cahier des charges, la stratégie de la politique immobilière de la caisse. Par contre, le représentant de la Ville est évidemment toujours très alerte sur toutes les thématiques qui concernent son territoire et vous pouvez en être rassurés.

Néanmoins, j'entends que la réponse du Conseil communal ne respecte pas les différentes – et nombreuses – politiques publiques qui vous ont été présentées lors de la précédente législature. Permettez-moi, au nom du Conseil communal, de m'inscrire en faux par rapport à cela. Relisez la politique immobilière et du logement, qui date de février – et non pas de 2015 ou 2019 – où nous affichons la volonté d'être plus actifs en matière foncière.

Par un crédit-cadre d'assainissement énergétique et pour les rénovations, nous démontrons aussi une volonté, dans la mesure du possible, de réhabilitation des bâtiments et non pas de déconstruction. Nous le disons dans nos rapports.

Toutefois, le temps est le temps. Lorsque le projet de la CPCN a été soumis en Commission d'urbanisme en 2015 déjà, et à trois reprises – cela a été rappelé par l'un des commissaires – et qu'il respecte toute la réglementation communale, il est difficile de pouvoir s'opposer à une telle construction. De plus, celle-ci correspond en tous points au projet de territoire que vous avez validé il y a bientôt une année.

Je rappelle aussi que l'on est soumis à des considérations de droit supérieur, avec la loi sur l'aménagement du territoire – la fameuse LAT – de la Confédération. Celle-ci demande aux villes de densifier vers l'intérieur, en permettant des constructions si possible existantes et, si ce n'est pas possible, de les transformer pour apporter un peu plus de logements dans les centralités et éviter le mitage du territoire à d'autres endroits.

De plus, vous le savez, la Caisse de pension revient de loin, en termes financiers. Elle a dû se restructurer, et elle cherche aussi à apporter à ses cotisants – dont la plupart d'entre vous faites partie – des solutions pérennes pour pouvoir assurer sa mission première.

Encore une fois, le Conseil communal est évidemment attristé par la fermeture de cet établissement mythique en ville de Neuchâtel. Il avait pris contact avec cet établissement et différents autres locataires : le Bleu Café n'est pas seul concerné, il y a aussi des locataires qui vont devoir partir. Nous sommes à disposition, avec le Service de la gérance et du logement, pour retrouver des logements pour ces locataires.

Aujourd'hui, le Conseil communal a rencontré le Bleu Café et essaie de trouver une solution, dans la mesure du possible – aussi avec sa politique immobilière et du logement active – pour retrouver un emplacement le plus adéquat possible pour cet établissement.

Voilà ce que nous pouvons vous dire. Nous ne prenons pas du tout cela à la légère, cela ne nous fait pas plaisir de voir ce qui se passe. Toutefois, nous pensons que cela répond aussi aujourd'hui à la volonté politique, avec les différents rapports que vous avez votés durant la précédente législature. Cela répond aussi à notre vision du territoire et, malheureusement, il y a, il est vrai, des dégâts collatéraux.

Je rappelle aussi que nous vous avons fait voter en urgence, il y a quelques mois, un changement au niveau de notre règlement du PAL, de l'actuel plan d'aménagement local : nous sommes justement en train de le revoir pour contraindre les propriétaires à conserver des locaux d'artisanat ou des locaux ouverts au public existant aujourd'hui, si ces derniers devaient fermer. Pour les affectations futures, ceci nous contraint à ne pas pouvoir les transformer en bureaux ou autres lieux qui ne correspondraient pas à la vie d'un quartier ou d'une région. Vous avez accepté ce changement à l'unanimité en applaudissant. Je pense que c'est juste, car nous devons absolument conserver des lieux de vie, notamment dans les rez-de-chaussée.

Aussi, vous voyez que nous avons vraiment essayé d'apporter des solutions au fil des années. A un moment donné, nous devons considérer la planification des acteurs privés comme elle s'est faite depuis des années.

Je n'étais pas membre du Conseil d'administration de la caisse, mais nous en avons beaucoup parlé au sein de l'ancien Conseil communal, et je peux vous dire que la CPCN a fait les choses tout à fait bien accompagnée, depuis des années. Elle a vraiment essayé de trouver des solutions pour tout le monde : en tout cas, je ne crois pas que l'acteur en question pourrait

## Séance du Conseil général – Lundi 2 septembre 2024

préjuger du soutien qu'il a reçu de la caisse et du soutien dont il bénéficie aujourd'hui de la part de la Ville.

Oui, nous partageons évidemment l'aspect émotionnel et le manque que cela causera dans ce quartier, un quartier étudiant, où l'établissement offrait aussi des prix intéressants. Nous sommes tous allés au Bleu Café et nous continuons d'ailleurs d'y aller. Mais à un moment donné, nous devons aussi nous plier à ce qu'il advient.

Comme cela a été suggéré, il s'agira peut-être d'apporter des solutions dans le futur PAL, ou au niveau des objectifs que vous pouvez encore lire dans les différentes politiques publiques qui ont été présentées, notamment ces deux dernières années.

**La parole n'étant plus demandée, l'interpellation n° 24-602 est donc considérée comme traitée et retirée de l'ordre du jour.**

Avant de clore la séance, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, signale que l'interpellation n° 24-603 « Coopérer pour durer ! » de M. Paratte, attend une réponse écrite du Conseil communal dans un délai de deux mois et sera traitée lors de la séance qui suivra cette réponse.

La séance est levée à 20h40.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

Le président,

Pierre-Yves Jeannin

La secrétaire,

Valérie Nys

La rédactrice du procès-verbal,

Evelyne Zehr, vice-chancelière